



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le vingt huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dallet sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 22 avril 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 17
- ❖ Votants : 26

Présents : Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOUCLIAUD - René LEMERLE - Gilles VOLDOIRE - Pascal ROFFET - (Dallet) - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - François RUDEL - (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Michel VIVIER - (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Bernard RUGGERI (Chauriat) - Chantal de MONTARD (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Sébastien CONTAMINE - Andrée TAUSSIG - (Mezel) - Françoise EMMETIERE- Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier) - Caroll MAISONNEUVE- Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents non excusés : Martine VAQUIER (Dallet) - Alain ANDRIEU (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Nicole NENOT - Maurice DESCHAMPS à Guy MAILLARD - Gérard BLANCHAMP à Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE à Claude DELETANG - Andrée TAUSSIG à François RUDEL - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE - Fabienne POUPENEY à Michel VIVIER - Caroll MAISONNEUVE à Philippe DOMAS - Marie-Paule POILPOT à Jean-Louis HOSTALIER.

Philippe DOMAS est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Consultation pour les diagnostics accessibilité.
2. Consultation pour une mission d'accompagnement à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.
3. Motion relative à la construction de logements sociaux
4. Traitement des déchets dans le Puy-de-Dôme
5. Compte rendu de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

I - CONSULTATION POUR LES DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences facultatives, le Conseil Communautaire a approuvé que soient élaborés les diagnostics pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

La commission d'accessibilité, composée d'élus, de représentants de la population et de représentants des associations de handicapées a été installée en mai 2010. Après plusieurs réunions, un cahier des charges pour lancer une consultation auprès de bureaux d'études a été finalisé et adressé aux délégués communautaires pour avis.

Christian CARRET : il demande à ce que des logiciels libres soient proposés et d'éviter de citer « Power Point » qui est une marque.

Après délibération, le Conseil Communautaire valide le cahier des charges tel que présenté et donne tous pouvoirs au président pour lancer la consultation et signer tous documents relatifs à cette consultation.

II - CONSULTATION POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Président rappelle que les statuts de Mur-ès-Allier ont fait l'objet de nombreuses modifications statutaires soit pour transfert de compétences soit pour définir précisément l'intérêt communautaire. Dans tous les cas, les transferts opérés entre communes et Communauté n'ont donné lieu à aucune déduction des attributions de compensation, les communes continuant de percevoir le montant de taxe professionnelle perçue en 1999.

De nouveaux transferts de compétences sont actuellement envisagés pour lesquels se pose la question de l'évaluation des transferts de charges. Il est donc proposé de lancer une consultation pour une mission d'accompagnement et d'assistance de la Commission d'évaluation des Charges Transférées selon les objectifs suivants :

- Faire le point sur les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Communauté dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire en vue de vérifier que la reformulation des compétences ne soulève pas de difficultés d'ordre juridique,
- Rappeler les conditions techniques dans lesquelles s'opère un transfert de charge (comment se calculent les charges transférées ? Comment sont-elles répercutées sur les attributions de compensation ?)
- Evaluer les charges liées aux compétences transférées de façon à déterminer, d'une part le niveau des charges communautaires et d'autre part, le niveau de l'attribution de compensation de chacune des communes concernées. Il conviendra de préciser les conditions juridiques des transferts de charges et notamment en ce qui concerne le personnel et le patrimoine.

Après examen du cahier des charges transmis aux délégués communautaires et aux membres de la CLECT, le Conseil Communautaire valide le document et donne tous pouvoirs au président pour lancer la consultation et signer tous documents relatifs à cette consultation.

III - MOTION RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Monsieur le Président propose de voter une motion relative à la construction de logements locatifs sociaux comme suit :

« La crise économique a renforcé la sensibilité du logement à la pauvreté et à la précarité. La situation de très nombreux ménages pour accéder à un logement, ou simplement s'y maintenir, s'est encore aggravée et s'est étendue aux ménages jusqu'à présent épargnés.

Alors que l'on attendrait que les dispositifs qui favorisent l'accès au logement soient renforcés dans la période actuelle, on assiste au contraire à leur affaiblissement. Les mécanismes, qui assurent la production d'une offre de logement accessible pour tous ceux qui ne peuvent accéder à un logement dans les conditions du marché, sont enrayés. L'aide apportée par l'État à la construction de logements sociaux se réduit dangereusement et les aides personnelles au logement voient leur efficacité décroître.

Nous connaissons une diminution des aides directes à la construction sociale depuis plusieurs années. La contribution au niveau national de l'État en faveur du logement représentait 1,34% du PIB en 2000 et 1,08% en 2009. La subvention qu'il apporte au financement du logement social est passée en quelques années de 7 000€ à 600€ en 2011 pour un logement social de base.

Aussi, si la construction du logement social a pu se maintenir à un niveau important, c'est grâce à l'effort des collectivités qui ont augmenté leur participation financière pour la porter à un niveau de 8 000 à 9 000€ par logement en 2010. C'est cette participation qui a permis de maintenir un niveau conséquent de réalisation de logements sociaux.

Soit :

- *pour la région Auvergne : 1 218 logements sociaux PLUS PLAI en 2010 pour une subvention de l'État de 4,29 millions d'€.*
- *Sur le Puy-de-Dôme : 823 logements sociaux PLUS PLAI dont 640 sur Clermont Communauté et 183 en zone C hors agglomération.*
L'engagement financier 2010 de Clermont Communauté pour la construction du logement social a été de 6,5 millions d'€.

Or, aujourd'hui l'État, lors du Comité Régional de l'Habitat du 23 mars dernier, a annoncé une baisse drastique de la production de logements sociaux pour 2011.

Soit :

- *pour la région Auvergne : 790 logements sociaux PLUS PLAI pour une aide financière de 2,440 millions d'€.*
- *Sur le Puy-de-Dôme : 553 logements sociaux PLUS PLAI dont 485 sur Clermont Communauté et 68 en zone C hors agglomération.*

Cette limitation du nombre d'agrément pose une véritable difficulté pour répondre aux besoins du territoire, alors que l'on sait que 62% environ de la population a des ressources inférieures aux plafonds HLM. Le département compte 34 000 logements sociaux, soit 11% du parc total de logements. Une telle mesure est inquiétante, car c'est un affaiblissement de la solidarité auquel nous sommes confrontés. C'est également un frein au développement et à l'aménagement équilibrés du territoire souhaités par les EPCI à travers leurs PLH et le SCOT.

Enfin, cette réduction sur plusieurs régions ne profite pas à d'autres territoires, car il y a une baisse au niveau national de 16% des programmations de logements sociaux et de 25% de l'enveloppe financière, contrairement aux annonces faites depuis 2009 par le gouvernement, prônant un redéploiement national.

Sur le plan financier, cette mesure s'accompagne d'une fragilisation des acteurs qui mettent en oeuvre la politique du logement social. Dans le cadre du budget 2011, l'État prévoit de ponctionner les ressources des bailleurs sociaux. Un tel prélèvement privera les organismes HLM d'autant de ressources pour l'amélioration de leur parc ou la construction de nouveaux logements sociaux. Pour les bailleurs du département, la prévision est de l'ordre de 6 à 7 millions d'€ (les chiffres définitifs ne seront connus qu'en juin).

Cette mesure est profondément injuste puisque ce sont les bailleurs sociaux, et à travers eux les locataires aux revenus modestes, qui financeront la construction de logements pour plus modestes qu'eux.

Pendant le même temps, le gouvernement continue à favoriser l'investissement locatif privé dans des proportions démesurées. C'est ainsi que l'aide fiscale accordée à l'investisseur privé représente par logement au moins deux fois celle qu'il attribue au logement social, accordant 670 millions d'€ de déductions pour soutenir l'investissement locatif privé sans contrepartie sociale.

La contribution directe au financement de la construction du logement social passera à 160 millions d'€, après déduction du prélèvement sur les organismes sociaux. »

Le Conseil de la Communauté, réuni le 28 avril 2011, souligne :

- la nécessité d'une intervention publique forte et durable en matière de logement,

et demande, à l'unanimité :

- de revenir à un schéma de coopération État/collectivités qui permette aux collectivités de mettre en œuvre les missions qui leur ont été dévolues, et particulièrement le développement et l'aménagement du territoire, la cohésion et la solidarité territoriale,
- de contribuer à la reconstruction de régulations dans le domaine du logement et à une meilleure maîtrise du marché immobilier,
- d'obtenir des engagements de l'État pour mener une action à la hauteur des enjeux, que révèle la situation des ménages, et pour rendre le coût du logement acceptable »

IV - TRAITEMENT DES DECHETS DANS LE PUY-DE-DOME

Gilles VOLDOIRE : le Syndicat du Bois de l'Aumône a adressé une demande de délibération aux collectivités de son territoire en vue :

- de demander, à Clermont Communauté, d'accepter les déchets du syndicat sur le site de Puy-Long,
- d'appuyer la construction rapide de l'incinérateur.

Claude DELETANG : il s'oppose au projet d'incinérateur en s'appuyant, dans ses arguments, sur les études réalisées par des médecins de l'agglomération clermontoise.

Philippe DOMAS : il rappelle qu'un conseil communautaire, lors de la précédente mandature, avait émis un avis favorable (à une courte majorité) au choix du site de Beaulieu pour l'installation d'un incinérateur et ce dans le cadre de la consultation du SDAU. Il signale que les délégués des communes puis communautaires, après la prise de compétence, ne se sont jamais exprimés contre ce choix lors des assemblées générales du SBA, il regrette l'absence répétée de certains à ces comités syndicaux. Aujourd'hui, notre département se trouve dans l'impasse du fait des retards pris quand au traitement des déchets et il trouve scandaleux le fait que le SBA soit obligé de transporter les ordures ménagères dans l'Allier et bientôt dans la Creuse, au détriment de l'environnement et des finances publiques.

Guy MAILLARD : l'interdiction de Clermont Communauté faite au SBA de verser ses déchets à Puy Long alors que son délégataire, Véolia, a répondu favorablement au marché, engendre un surcoût de l'ordre de 32 000€ par semaine au SBA. Cette somme est répartie à 40% pour le surcoût du traitement et 60 % pour le surcoût de transport.

Cette augmentation sera reportée sur la TEOM. Elle sera supportée directement par les contribuables qui face à la conjoncture actuelle, n'ont pas forcément les moyens de la supporter.

René LEMERLE : il demande le respect des décisions de Clermont Communauté et précise qu'il ne votera pas le soutien à l'incinérateur.

François RUDEL : cette motion est en fait une motion pro incinérateur, c'est de l'hypocrisie. S'appuyer sur la gêne des usagers c'est un argument semblable à ceux qui s'opposent au droit de grève. C'est une multinationale qui va faire de l'argent sur le dos du contribuable. Cela empêchera de faire du tri correctement car on sait que partout où il y a des incinérateurs les poubelles jaunes partent avec les vertes pour être brûlées. Alors n'ayez pas honte à changer d'avis.

Anne LAURAS : on manque d'information par rapport à l'incinérateur et sur les alternatives possibles à celui-ci.

Bruno CARUANA : a-t-on fait des recherches sur notre territoire ?

Guy MAILLARD : un marché public a été lancé, seul VEOLIA a répondu.

Jean-Pierre BUCHE : la commune de Pérignat s'est prononcée pour que Clermont Communauté ouvre la décharge au SBA et a jugé que le débat ne devait pas porter sur l'incinérateur. Le SBA est pris en otage.

Christian CARRET : le coût environnemental du transport est énorme. Il ne faut pas oublier que des communes de Clermont communauté ont déversé des déchets pendant 10 ans à Culhat.

François Rudel : et les camions venant de tout le département et de bien au-delà apportant les déchets à l'incinérateur, ne vont-ils pas polluer ?

Guy MAILLARD : des contacts ont été pris mais nous n'avons pas été entendus.

Le président demande quel est le nombre de délégués qui souhaitent voter la délibération proposée par le VALTOM et le résultat du vote est le suivant :

- 8 VOIX POUR
- 18 VOIX CONTRE

Il propose alors de procéder à un vote en deux temps :

❶ Le Conseil Communautaire :

- **A 18 VOIX POUR** : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMP - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Olivier BOUCLIAUD - Pascal ROFFET - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER - (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).
- **A 8 VOIX CONTRE** : René LEMERLE - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG.

demande à Clermont Communauté d'accepter les déchets ménagers des collectivités qui le souhaitent,

❷ Le Conseil Communautaire :

- **A 18 VOIX POUR** : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Olivier BOULICAUD - Pascal ROFFET - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER - (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).
- **A 8 ABSTENTIONS** : René LEMERLE - Gilles VOLDOIRE - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG.

souhaite exclure la problématique de l'incinérateur du débat précédent.

V - COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Gilles VOLDOIRE : il fait le compte-rendu de la réunion de la CDCI qui s'est tenue le 21 avril. Il ressort que la Communauté de Communes n'est pas concernée par la modification du schéma proposé par le Préfet.

Michel VIVIER : il convient d'envisager d'autres possibilités notamment comme d'aller sur Gergovie Val d'Allier ou Billom/Saint-Dier. Il avait été abordé le fait qu'Albert Odouard nous fasse une présentation qui alimenterait notre réflexion.

Jean-Pierre BUCHE : cela ne doit pas nous empêcher de travailler sur des projets politiques de territoire.

Claude DELETANG : la parole de l'Etat nous conforte en ce sens. Il faut continuer le travail fait ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 00.